



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le dix juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 4 juillet 2018.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Bruno DAL FIUME - M. Hubert THIBON - M. Romain DUNAND - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Christophe POISSON - Mme Muriel THOMAS - Mme Cathy ESCHALIER - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M. Claude DELEYROLLE (absent pour les délibérations 2018-085 et 2018-086) - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Nadine BABIN a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX - M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER - M. Gérard GSEGNER a donné procuration à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE.

Absents : M Georges FAUCUIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise Dominique GUTMAN.

Tableau des effectifs : création de postes suite à promotion interne (2018-085)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer à compter du 10 juillet 2018 un poste de technicien territorial et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délégation de service public pour la gestion de l'espace « VIVANS » (2018-086)

Suite à l'appel d'offres lancé pour la gestion de la salle et du cinéma « VIVANS » à compter du 1^{er} septembre prochain, deux candidats ont présenté une offre. Comme prévu par le règlement de consultation, une commission ad hoc s'est réunie pour examiner les candidatures. Après examen et vérification des offres, la commission propose de retenir la candidature de M. Cyril Villermaux et de charger M. le Maire d'établir le contrat de délégation, ce que le Conseil décide, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Mme Catherine DIDOU).

Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (2018-087)

M. le Maire expose que le Comité Syndical s'est réuni le 21 mars 2018 et a pris une décision d'intention de dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire dont le siège social est en mairie des Salelles. Mme PLATON précise que ce syndicat, créé il y a plus de 50 ans, était destiné à assurer le transport scolaire. Progressivement les transferts de compétences envers les départements et régions ont réduit son rôle. Aujourd'hui, il n'assure plus que l'organisation de la mise à disposition d'un accompagnateur des enfants de moins de 5 ans dans les bus de ramassage scolaire. Malgré la participation de solidarité de certaines communes adhérentes, le service a un coût excessif et concerne moins de 5 enfants actuellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner un avis FAVORABLE à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la vallée du Chassezac.

Transfert d'office dans le domaine public de certaines voies privées ouvertes à la circulation (2018-088)

Monsieur le Maire rappelle le travail de mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ayant mis en exergue le problème de maîtrise foncière de certaines voies entretenues par la commune.

En matière de transfert de voie privée, dans les cas présentés ce jour par diaporama au Conseil, les espaces communs appartiennent encore à un lotisseur qui n'existe plus. La commune peut donc utiliser la procédure de transfert d'office sans indemnité. M. le Maire sollicite le Conseil pour le lancement de l'enquête publique. Les dossiers concernés sont :

- 1 / parcelles formant le chemin de l'allée du Colombier :
- 2/ parcelles formant l'allée des Oliviers :
- 3/ parcelles formant le chemin de la Valette :
- 4/ parcelles formant le chemin du Pont du Bourdaric :
- 5/ parcelles formant le chemin de la Plaine – section de Chassagnes :
- 6/ parcelles formant le chemin de l'Estrade :
- 7/ parcelles formant le chemin du Serre
- 8/ parcelles formant l'impasse de Champanhet
- 9/ parcelles formant l'impasse de la Clairette
- 10/ parcelles formant l'impasse des Cades
- 11/ parcelles formant l'impasse des Coulets
- 12/ parcelles formant l'impasse des Roses
- 13/ parcelles formant l'impasse des Terrasses
- 14/ parcelles formant l'impasse des Tilleuls
- 15/ parcelles formant l'impasse du Pas
- 16/ parcelles formant l'impasse du relais
- 17/ parcelles formant l'allée Las Solelhades
- 18/ parcelles formant la Route de Vénissac
- 19/ parcelles formant la Route du Roussillon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de LES VANS, sans indemnité, des espaces communs (voiries et espaces verts) à prendre sur les parcelles énumérées ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer enquête publique en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation générale et des espaces verts et leur classement dans le domaine public communal de LES VANS, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication et de notifications nécessaires.

Convention avec le Syndicat des Eaux pour la rédaction d'actes en la forme administrative (2018-89)

Principe accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention pour un documentaire (2018-090)

Monsieur le Maire expose au Conseil que NEOS Films, chargé de la production du documentaire « Les nouveaux habitants » sollicite une aide de 800 euros, dans le cadre du travail réalisé sur l'intégration dans la commune des Vans des migrants installés dans le Centre d'Accueil et d'Orientation ainsi que de l'accueil de famille de réfugiés. Acceptée à l'unanimité tout en demandant une projection publique gratuite et un DVD pour la commune.

Conseil et assistance pour la passation d'un marché de services pour les télécommunications et internet (2018-091)

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune a des problèmes récurrents de téléphonie et d'accès à internet. Il rappelle que la fibre arrive dans le bâtiment mais n'apparaît pas exploitée correctement. Considérant que la société CREALEAD, basée à Montpellier, propose d'accompagner la collectivité pour dresser un diagnostic de l'existant, élaborer un dossier de consultation et analyser les meilleures offres de téléphonie, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter son offre et de mutualiser les coûts avec la Communauté de Communes. Acceptée à l'unanimité.

Avenants aux contrats d'assistance à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme et de l'étude environnementale (2018-092)

Acceptés à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire numéro 1 budget principal (2018-093)

M. le Maire propose :

- d'abonder le chapitre 67 pour constater des annulations de titres sur des exercices antérieurs (libellés erronés pour des tiers)
- de constater la subvention décidée pour NEOS Films, et les avenants PLU
- de constater la vente de l'immeuble Saint Louis,
- d'abonder les crédits consacrés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE cette décision modificative.

Décision modificative budgétaire numéro 1 budget assainissement collectif (2018-094)

M. le Maire expose que depuis 2014, le budget assainissement collectif au niveau des recettes aurait dû être saisi Hors Taxes alors qu'il a été Toutes Taxes Comprises suite à des manques de communication avec la société fermière. Il convient donc de régulariser les écritures, en accord avec la Trésorerie, ce qui génère une décision modificative que le Conseil adopte à l'unanimité.

Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire,

Jean-Paul MANIFACIER



